



Tribune. Violences et lettre du ministre : s'attaquer à la violence n'est pas que l'affaire des personnels...

samedi 18 avril 2026, par [CGT educ'action](#)

[Accès à la lettre du Ministre](#)

Pas grand-chose à dire sur cette lettre, si ce n'est que ce n'est qu'il s'agit uniquement de com' et qu'elle n'aborde jamais le problème des moyens mis en place, alors que le ministre en supprime des milliers une fois de plus cette année... Rien de neuf sous le soleil. Mais une phrase a attiré plus particulièrement notre attention :

“Besoin de votre vigilance pour nous signaler tout fait de harcèlement ou de violence dont ils seraient victimes ou témoins, afin que nous puissions intervenir au plus vite, protéger les élèves victimes et sanctionner les auteurs.”

Elle ne renvoie pas à la responsabilité des parents, cette phrase - il y aurait beaucoup à dire là dessus, quand les apprenti-es-sorciers et sorcières bâtissent une société dont les fondements reposent sur la violence institutionnelle, l'exclusion, la répression... **Elle renvoie à NOUS, professeur·es des écoles chargé·es ou déchargé·es de classe, chargé·es de direction ou non, et à notre devoir de sanctionner. Elle nous oblige à l'égard des parents.**

Sur cette base, nous pouvons craindre que la responsabilité se porte davantage sur les directions d'école que sur l'institution et la hiérarchie.

Pourtant, le terme “sanction” ne figure pas dans le premier degré. Il est réservé au second. Le règlement type départemental ne parle que de punition (<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/38497>). On peut en discuter mais les mots ont un sens.

Punir, c'est renvoyer l'élève à sa faute. C'est descendant, presque divin. À force de punir, le sentiment de toute puissance de l'enseignant·e sera ébranlé·e par la classe - on n'est plus en 1970 - il ou elle en perdra son autorité, finira par craquer. Le ministre joue ici avec le feu. Il va réveiller des instincts répressifs de collègues qu'on avait peu à peu aidé·es à se défaire de cette facilité trompeuse.

Nous ne disons pas qu'il ne faut pas “punir” dans certains cas. Mais on sait ce que font les dégâts de punitions qui se multiplient, et l'attitude dans laquelle va s'installer l'élève sans

cesse réprimandé·e, puni·e. Il ou elle n'en tiendra plus compte.

Pire, cela exacerbera son sentiment d'injustice, il ou elle risque de devenir bien plus violent·e qu'elle ou il n'était. Nous avons plutôt tendance à considérer l'enfant violent·e comme victime. Alors notre responsabilité est de l'aider à ne plus être violent·e, et qu'il est plus qu'incertain que les punitions y parviennent. Elles ne viennent qu'en dernier ressort, quand nous avons échoué dans ce que nous essayons de mettre en place pour lui venir en aide et alors nous devrions pouvoir faire appel au RASED – mais il a en grande partie été décimé, n'est-ce pas M. le ministre...

Voilà où nous mène une vision de l'École dans laquelle la compétition prévaut sur la coopération. L'école de la **bienveillance** a beaucoup été critiquée (le terme même), mais elle disait quelque chose de la façon dont on doit s'adresser à un·e élève, du climat qu'on essaie d'instaurer dans une école pour qu'aucun·e élève n'y vienne le matin avec la boule au ventre, d'une école où il fait bon d'apprendre, même si on a des difficultés, à son rythme, une école où chacun est respecté·e – même si les enseignant·es, depuis 2002, le sont de moins en moins de la part des médias qui (dé)forment l'opinion, et des gouvernements successifs.

C'est à l'opposé de l'école de la concurrence et de l'évaluationnisme avec des attendus de programmes à la fin de chaque période ; c'est à l'opposé d'une école dont certain·es des élèves n'ont pas de toit pour dormir, vivent dehors ou en foyer, ou dans un studio pour six, et viennent le matin à l'école épuisés·es déjà, le ventre vide, sous menace d'OQTF, vivent sous le seuil de pauvreté ; c'est à l'opposé d'une école qui violente ses élèves en situation de handicap en leur refusant les soins ou la place en structure spécialisée dont ils et elles ont besoin, l'AESH auquel·les ils et elles ont droit...

Bref. Et si on commençait par supprimer toutes ces violences-là, Monsieur le ministre ?

Pour lire, télécharger, imprimer sur le panneau syndical cette tribune de camarades CGT du 1er degré partout sur le territoire, cliquez ci-dessous ↷

cgtd
ÉDUC'ACTION

VIOLENCES ET LETTRE DU MINISTRE

S'ATTARDER À LA VIOLENCE N'EST PAS ÊTRE L'AFFAIRE DES PERSONNELS...

TRIBUNE

[Accès à la lettre du Ministre](#)

Pas grand-chose à dire sur cette lettre, si ce n'est que ce n'est qu'il s'agit uniquement de com* et qu'elle n'aborde jamais le problème des moyens mis en place, alors que le ministre en supprime des millions une fois de plus cette année... Rien de neuf sous le soleil. Mais une phrase a attiré plus particulièrement notre attention :

"Besoin de votre vigilance pour nous signaler tout fait de harcèlement ou de violence dont ils seraient victimes ou témoins, afin que nous puissions intervenir au plus vite, protéger les élèves victimes et sanctionner les auteurs."

Elle ne renvoie pas à la responsabilité des parents, cette phrase – il y aurait beaucoup à dire là-dessus, quand les apprentis-es-ouvriers et secétaires bâtissent une société dont les fondements reposent sur la violence institutionnelle, l'exclusion, la régression... Elle renvoie à **NOUS**, professeurs des écoles chargés ou déchargés de classe, chargés de direction ou non, et à notre devoir de sanctionner. Elle nous oblige à l'égard des parents.

Sur cette base, nous pouvons craindre que la responsabilité se porte davantage sur les directions d'école que sur l'institution et la hiérarchie.

Pourtant, le terme "sanction" ne figure pas dans le premier degré. Il est réservé au second. Le règlement type départemental ne parle que de pénalité (<https://www.mpd.ensc.gov.fr/insabert/3038873>). On peut en discuter mais les mots ont un sens.

Punir, c'est renvoyer l'élève à sa faute. C'est descendant, presque divin. À force de punir, le sentiment de toute puissance de l'enseignant·e sera ébranlé·e par la classe – on n'est plus en 1970 – il ou elle en perdra son autorité, finira par craquer. Le ministre joue ici avec le feu. Il va réveiller des instincts répressifs de collègues qu'il avait peu à peu aidés à se débarrasser de cette facilité trompeuse.

Nous ne disons pas qu'il ne faut pas "punir" dans certains cas. Mais on sait ce que font les décrets de punitions qui se multiplient, et l'attitude dans laquelle va s'installer l'élève sans cesse réprimandé·e, puni·e. Il ou elle n'en tiendra plus compte.

Pire, cela exacerbera son sentiment d'injustice, il ou elle risque de devenir bien plus violent·e qu'elle ou il n'était. Nous avons plutôt tendance à considérer l'enfant violent·e comme victime. Alors notre responsabilité est de l'aider à ne plus être violent·e, et qu'il est plus qu'incertain que les punitions y parviennent. Elles ne viennent qu'en dernier ressort, quand nous avons échoué dans ce que nous essayons de mettre en place pour lui venir en aide et alors nous devrions pouvoir faire appel au RASED – mais il a en grande partie été décimé, n'est-ce pas M. le ministre...

285 RUE DE PARIS 93200 MONTREUIL
CGT Éducation www.cgteduc.fr
015827005 unions@cgteduc.fr
@CGTEducation
@cgteduc.fr
@cgteducation